

Melun

Session : Mai 2018

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : *Droit des libertés fondamentales*
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 2)

Titulaire(s) du cours :
Mme Charlotte DENIZEAU

Document(s) autorisé(s) : Tout le plan du cours (avec les déclarations de droits fondamentaux).

Traitez **AU CHOIX** l'un des deux sujets suivants :

1°) Sujet théorique :

Le droit médical à la procréation : la consécration d'un droit à l'enfant ?

2°) Sujet pratique : traitez le cas pratique ci-dessous (vous le traitez à la date du jour de l'examen – c'est-à-dire le 27 mai 2019). Pour chaque question, il vous est demandé de présenter l'état du droit existant : à savoir les **textes et les libertés fondamentales en jeu (il n'est pas utile de recopier les articles), la jurisprudence ou les jurisprudences et la solution.**

MERCI DE FAIRE APPARAÎTRE LA NUMÉROTATION

Le maire de la Commune de Saint-Fournon, Commune des Yvelines, vient vous trouver pour vous poser toute une série de questions. Il a besoin de conseils juridiques avisés pour régler les problèmes qu'il rencontre.

1°) Après ses congés d'été, Madame Rabbi qui travaille à la mairie comme cadre de catégorie C depuis 2012 au service de la petite enfance a décidé de porter un voile couvrant ses cheveux à son travail. Le Maire ne comprend pas cette décision et souhaite prendre des mesures contre cette femme. Le peut-il ? Quelles sont les libertés en cause ? Quel est le pouvoir d'action du Maire ?

2°) Il a constaté en allant au marché le samedi matin que plusieurs femmes portent un voile intégral. Il se demande si cette pratique est légale ?

3°) Il vient d'apprendre que la directrice de l'école primaire avait refusé qu'une maman accompagne une sortie scolaire au motif qu'elle était voilée. Il voudrait savoir si un tel refus est légal ?

3°) Il a appris que l'humoriste Amédée avait décidé de venir se produire en spectacle dans sa commune. Il a le plus grand mépris pour ses idées antisémites et à ce titre parce que ce spectacle porte atteinte à la dignité de la personne humaine, il a décidé de l'interdire par un arrêté municipal qui sera daté du 1^{er} juin 2019 pour un spectacle prévu le 10 juin. Le peut-il ? Que risque-t-il ?

4°) Il a été saisi par les commerçants de demande concernant les SDF qui s'installent devant l'entrée des commerces, font la manche et gênent l'entrée des clients, surtout en période estivale. Il a donc préparé un arrêté municipal rédigé comme suit qui sera publié le 29 mai 2019 :

« La mendicité est interdite sur la commune de Saint-Fournon du 1^{er} juin au 30 septembre, du lundi matin au

dimanche midi, sur toutes les places et rues commerçants de la ville ».

Cet arrêté est-il légal ? Quel sont les voies de recours contre lui ? Que risque-t-il ?

5°) Il est fort mécontent car le journal le Parisien vient de publier sur son site et dans le journal papier un article le concernant, article qui relate qu'il entretient une relation intime depuis 15 ans avec le président du Conseil départemental M. Jean-Pierre Cotin. Il est furieux considérant qu'il s'agit d'une attaque à sa vie privée ?

- Quelles sont ses voies de recours dans l'ordre interne ?
- Quelles sont les libertés en cause ici ?
- Il dit qu'il portera l'affaire devant la CEDH ?
 - Quelles conditions doit-il remplir pour la saisir ?
 - Quelle sera la position de la Cour au vu des jurisprudences antérieures ?

6°) Le Maire a mis en place une police municipale. Il voudrait savoir à quelles conditions elle pourra exercer des contrôles d'identité. Quel est le cadre légal ?

7°) Le Maire s'inquiète du sort d'un ressortissant algérien qui vivait dans sa commune. Il vient d'apprendre qu'il fait l'objet d'une mesure d'extradition vers l'Algérie à la suite de condamnation pour actes de terrorisme. Cet homme prétend qu'il risque de faire l'objet de mauvais traitements car il se présente comme un opposant politique au régime en place. Comment s'appelle le mécanisme en jeu ici et quelles sont ses voies de recours ?

8°) Enfin, il a lu dans la presse que le protocole 16 de la Convention européenne des droits de l'homme était entré en vigueur et avait été actionné récemment par la Cour de cassation sur un sujet précis. Pouvez-vous lui expliquer de quoi il s'agit ?

Question bonus.

Qui est :

Le défenseur des droits

Le président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté.